

Vendredi 15 décembre 2017

## Hébergement d'urgence des personnes sans-domicile stable : premier déplacement sur le terrain du Préfet

Pierre DARTOUT, Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet de la Zone de défense et de sécurité Sud, préfet des Bouches-du-Rhône, s'est rendu le mercredi 13 décembre au Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO), à l'Unité d'Hébergement d'Urgence (UHU) de la Madrague-Ville et au Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) de Saint-Louis à Marseille.

Pour son premier déplacement sur le terrain, Pierre DARTOUT a tenu à mieux appréhender les problématiques d'hébergement d'urgence des personnes sans-domicile stable dans le département des Bouches-du-Rhône afin de mettre en place, particulièrement en cette période de l'année, des solutions avec les collectivités locales.

Accompagné de Marie-Emmanuelle ASSIDON, préfète déléguée pour l'Égalité des Chances, le préfet a rencontré le personnel du SIAO, puis celui des établissements d'accueil rejoint par Xavier MERY, adjoint au maire de Marseille pour l'intégration et la lutte contre l'exclusion.

Pierre DARTOUT a vivement remercié les équipes présentes pour le travail mené et a rappelé l'engagement de l'État qui a fait de la cohésion sociale une mission prioritaire. Le projet « Le logement d'abord » a d'ailleurs été mis en avant pour les dirigeants des hébergements d'urgence comme une avancée positive qui permet à des résidents de se ré-adapter à la vie sociale.

« Le logement d'abord » est un projet inscrit dans le plan quinquennal du gouvernement depuis 2017. Il s'agit de permettre un accès au logement dès que possible aux publics sans domicile moyennant un accompagnement social adapté.

Le dispositif de mise à l'abri des personnes vulnérables (*cf dossier de presse*) est également actif toute l'année et renforcé lors de la veille saisonnière et des vagues de grand froid, repose sur :

- Le dispositif « premier accueil » et l'hébergement d'urgence organisé par le SIAO qui s'appuie sur la plateforme téléphonique du 115 avec le concours du SAMU SOCIAL de la ville de Marseille pour le territoire de cette commune (veille sociale, transports...), des maraudes et équipes mobiles des différentes associations, des accueils de jour, des centres d'hébergement d'urgence, et des nuitées d'hôtel.
- L'hébergement d'insertion comprend des prestations de stabilisation et d'insertion sociale, et professionnelle et prépare à l'accès au logement.
- L'accompagnement social des personnes mises à l'abri ou hébergées.

Le département des Bouches-du-Rhône dispose de 3 181 places d'hébergement toutes catégories confondues à l'année. Ces places peuvent être augmentées en cas de besoin sur décision du Préfet au regard de la température ressentie. 92 places supplémentaires sont mobilisables pour la période hivernale 2017-2018.

À ces hébergements, s'ajoute le recours aux nuitées d'hôtel, soit 100 à 150 places par jour qui apporte une souplesse pour faire face aux situations d'urgence, est strictement encadré (durée de séjour limité) et répond aux normes de sécurité.

### CONTACT PRESSE

Bureau de la communication interministérielle – 04 84 35 40 00

Retrouvez la Préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfecture des Bouches-du-Rhône

 @Prefet13

## Les lieux visités par le préfet :

### ■ SIAO / 115

Le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation 13 est le lieu de coordination et de mutualisation des capacités d'accueil. Il enregistre les demandes d'hébergement et les oriente vers les établissements d'accueil les plus adaptés.

Les SIAO ont été mis en place à l'hiver 2010-2011 par l'État afin d'être en mesure de créer un véritable service public de l'hébergement et de l'accès au logement.

Le service intégré répond à deux niveaux de prise en charge : l'urgence et l'insertion. Il instaure une collaboration active de tous les acteurs locaux de l'accueil, de l'hébergement et du logement.

Les SIAO sont les acteurs centraux du rapprochement de l'offre et de la demande d'hébergement et de logement transitoires. Ils sont en mesure d'avoir une visibilité en temps quasi réel sur les places disponibles pour orienter les personnes vers des solutions adaptées.

Ils doivent pouvoir identifier rapidement toutes les places supplémentaires hivernales et organiser, à partir de la plateforme téléphonique du 115, l'orientation vers les places de mise à l'abri.

### ■ CHRS Saint-Louis

Le Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale de Saint-Louis accueille un public exclusivement féminin et a pour mission d'assurer l'hébergement des personnes connaissant de graves difficultés en vue de les aider à accéder ou à recouvrer leur autonomie personnelle et sociale.

Le CRHS soutien et met en place un accompagnement social. Il permet aux résidentes de s'adapter à la vie active et a pour but l'insertion sociale et professionnelle des femmes accueillies.

Le financement du fonctionnement des CHRS est assuré par une dotation globale de l'Etat. Les personnes acquittent une participation financière à leur frais d'hébergement et d'entretien sur la base d'un barème réglementaire tenant compte notamment de leurs revenus.

### ■ Unité d'Hébergement d'Urgence

L'Unité d'Hébergement d'Urgence (UHU) a été créée par la Ville de Marseille afin de répondre aux besoins des personnes en errance. Elle occupe une position essentielle au sein du dispositif de prise en charge des sans-abri sur le territoire marseillais. L'UHU est gérée depuis le 14 novembre 2016 par l'association SOS Solidarités.

La structure d'accueil et d'hébergement offre une capacité permanente de 329 places. En cas de déclenchement du dispositif de très grande urgence, elle peut être portée à 372 places.

L'UHU propose gratuitement un hébergement d'urgence aux personnes en grande difficulté, de 16h30 à 9h30, sept jours sur sept et 365 jours par an. Les hébergés bénéficient d'un repas à leur arrivée, le soir et le matin avant de quitter le centre. Des soins corporels et une aide vestimentaire leur sont également proposés.

## CONTACT PRESSE

Bureau de la communication interministérielle – 04 84 35 40 00

Retrouvez la Préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfecture des Bouches-du-Rhône

 @Prefet13



Une équipe médicale, présente sur place, assure le suivi des personnes nécessitant des soins immédiats. Elle comprend deux médecins, trois infirmiers, un aide-soignant et trois aides médico-psychologiques pour les soins sanitaires et d'hygiène.

Les personnes hébergées peuvent consulter un infirmier de 10h à 21h et un médecin de 19h à 21h30. Une permanence est également assurée par une assistante sociale.

Un psychologue de rue travaille en amont, directement sur le terrain auprès des sans-abri.

*Retrouvez de plus ample information sur le dispositif de mise à l'abri des personnes vulnérables lors des vagues de froid dans le dossier de presse disponible sur notre site Internet.*

## CONTACT PRESSE

Bureau de la communication interministérielle – 04 84 35 40 00

Retrouvez la Préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfecture des Bouches-du-Rhône

 @Prefet13